

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

PROGRAMME

*Maitrise d'œuvre pour la création de deux tennis couverts à
Bonnières sur Seine*

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France



Représentant du pouvoir Adjudicateur

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France

CHAPITRE 1 - DEFINITION DES TRAVAUX DE L'ENTREPRISE – REGLEMENTATIONS

1.1- Définition de l'opération

Opération :

La présente consultation concerne une mission de maîtrise d'œuvre pour la création de deux terrains de tennis couverts.

Dans le cadre de l'aménagement de son territoire, de l'amélioration des conditions d'accueil des personnes et de son partenariat avec les associations sportives, la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France souhaite engager la construction de deux terrains de tennis couverts sur la commune de Bonnières sur Seine.

L'équipement comprendra notamment un vestiaire avec douches accessibles PMR et deux sanitaires. Il sera également pourvu d'un local de rangement et d'un local technique.

La présente consultation concerne une mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour la création :

- de deux courts de tennis couverts en résine synthétique homologués FFT,
- de deux clubs house avec deux vestiaires (pour les clubs de tennis et de boule), d'un local de rangement, d'un local technique et un bureau,

Situation : Chemin de la Forêt (Bretelle d'autoroute A13) à Bonnières sur Seine – 78270 (parcelle 000 A 81). Les terrains de tennis seront situés à proximité immédiate du complexe sportif de la Vallée Française.

Maitrise d'Ouvrage :

Communauté de communes « Les Portes de l'Ile de France »
Le Clos Prieur – Rue Solange BOUTEL - 78 840 FRENEUSE
01 30 93 16 72

e.cros@ccpif.fr

Représentée par Monsieur Alain PEZZALI, Président de la CC « Portes Ile de France »

1.2 - Description des travaux

Les travaux envisagés pour Bonnières-sur-Seine (complexe sportif de la Vallée Française):

- les terrassements
- les travaux préparatoires à la réalisation de l'éclairage des courts
- la construction complète de 2 courts couverts en synthétique
- l'éclairage des courts,
- la construction de deux clubs house avec deux vestiaires séparés, sanitaires et un bureau

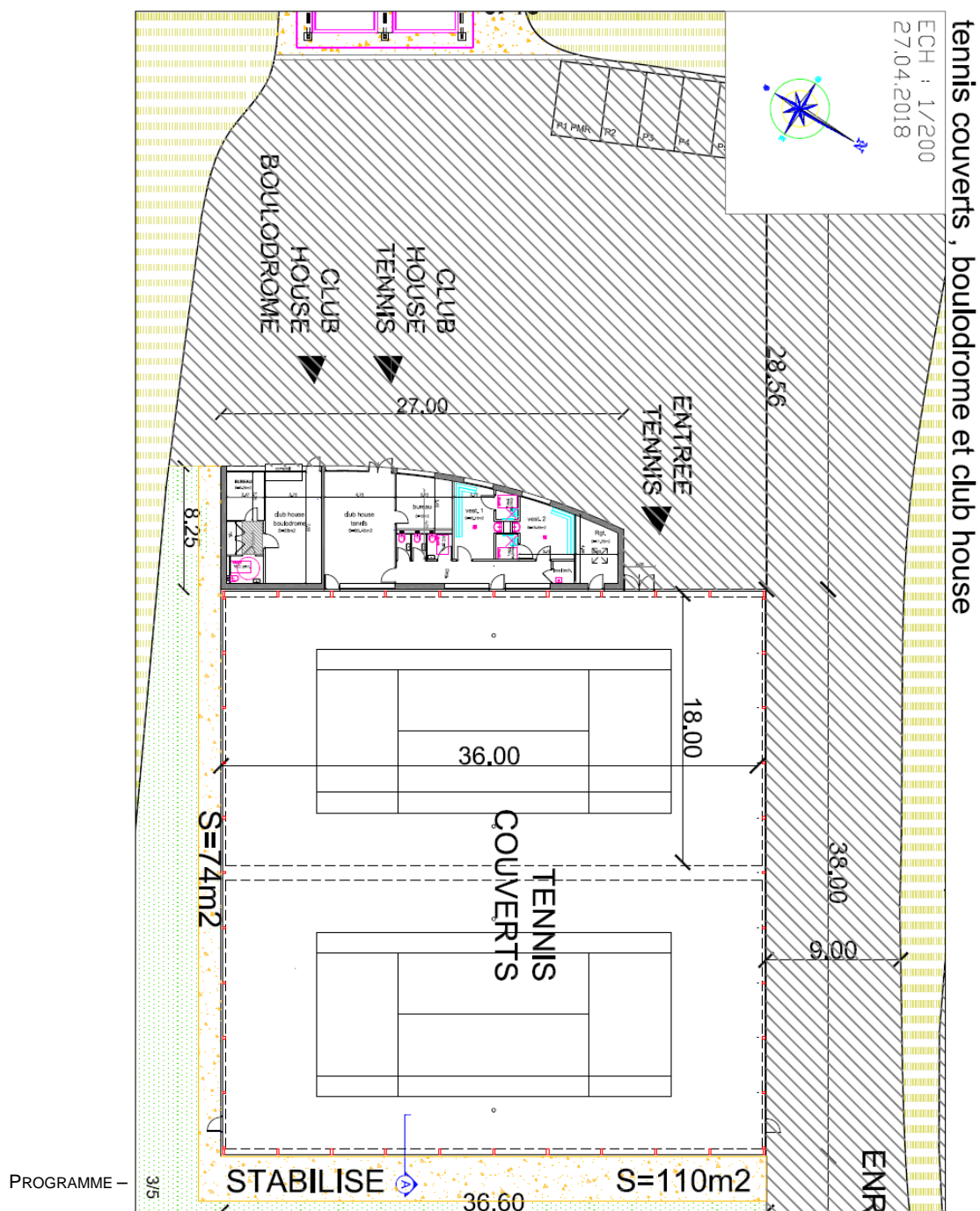
L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de : **1 400 000 € HT**

Délais prévisionnels d'exécution :

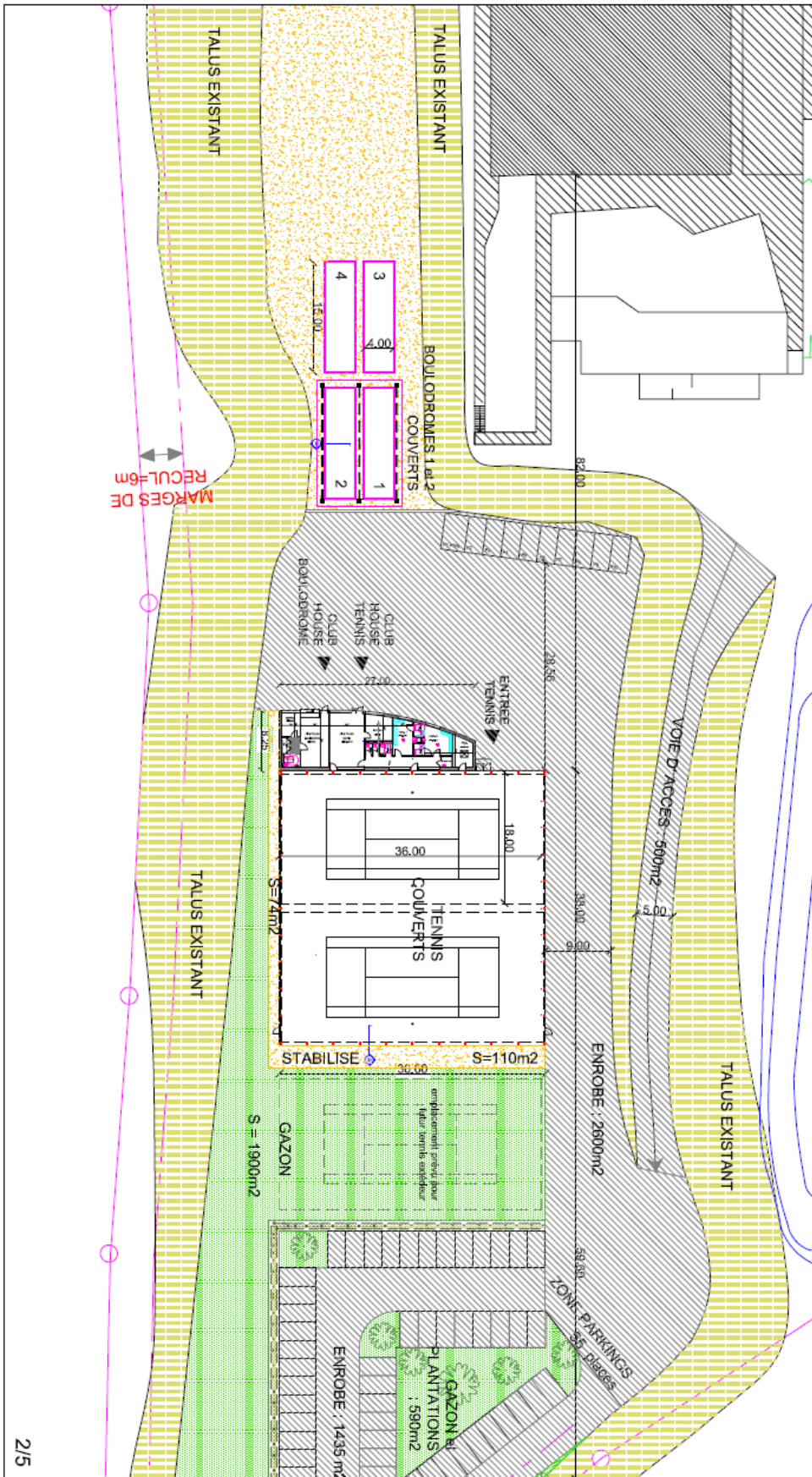
- Mission de maîtrise d'œuvre : 16 mois (Hors année de parfait achèvement)
- Démarrage 2^{ème} semestre 2020

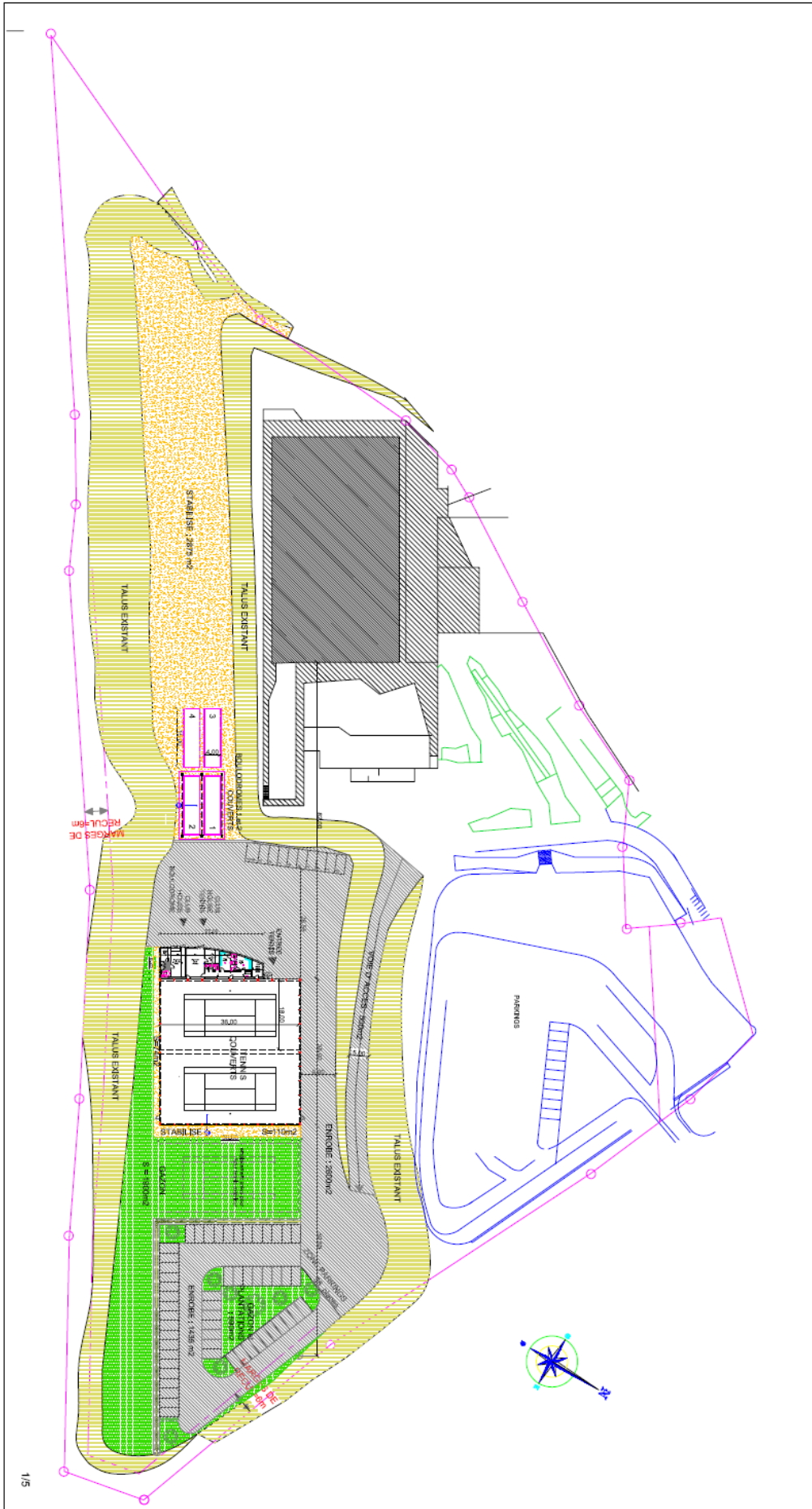
La prestation de maîtrise d'œuvre comprend les éléments de mission suivants :

Désignation des éléments de mission	
Avant-projet	AVP/APS
Avant-projet définitif	APD
Etudes d'esquisse	ESQ
Études de projet	PRO
Assistance pour la passation des contrats de travaux	ACT
Visa des études d'exécution	VISA
Direction exécution des contrats de travaux	DET
Assistance lors des opérations de réception, pendant la période de parfait	AOR
Achèvement	
OPTION : OPC dont le prix est renseigné par le candidat	OPC



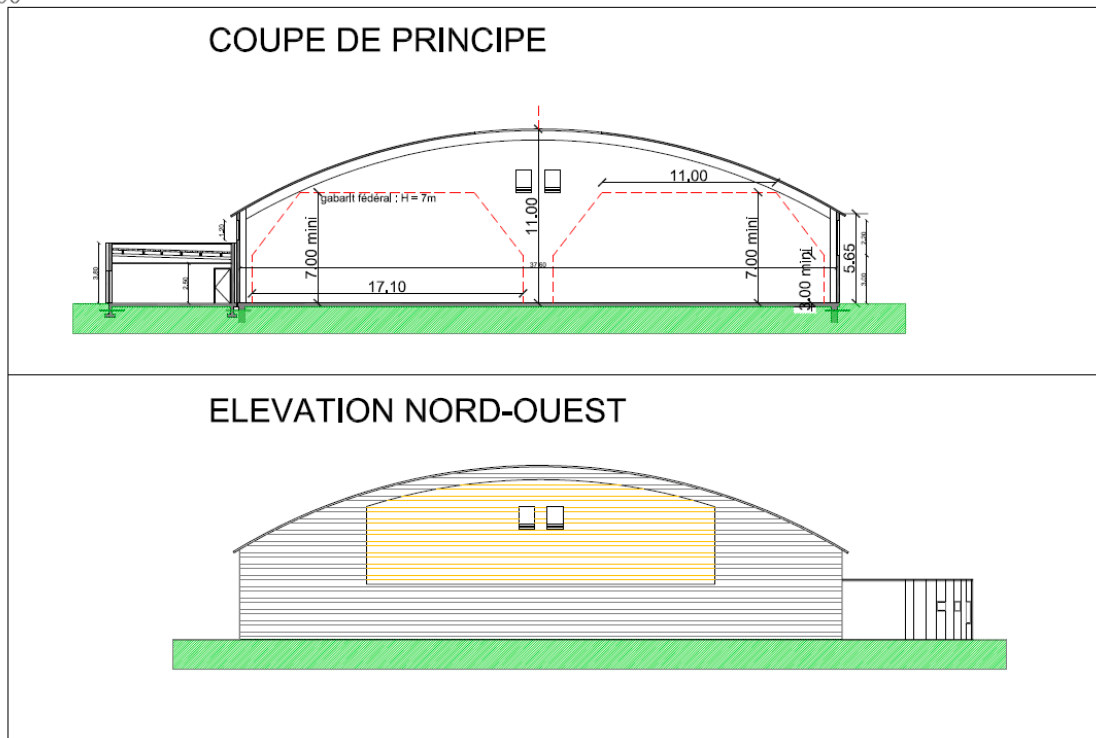
tennis couverts , bouledrome et club house
PLAN MASSE
 ECH : 1/500
 27.04.2018





tennis couverts , boulodrome et club house

ECH : 1/200
27.04.2018



tennis couverts , boulodrome et club house

ECH : 1/200
27.04.2018

